

## Délibération N° DEL-2022-126

-----

Le lundi 26 septembre 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 20 septembre 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

**Dépôts de pouvoir :** M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Damien MONTEIL, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Claire MORY, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Benoît LASCOUX

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

### Ressources humaines

#### 24. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean-Baptiste CONTARIN

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 313-1 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'avis du comité technique émis lors de sa séance du 14 septembre 2022,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les nécessités de service, les mouvements de personnel, les recrutements et les départs à la retraite intervenus ou à intervenir, ainsi que les modifications d'organisation, et considérant la nécessité de nommer les agents lauréats de concours ou inscrits sur un tableau d'avancement sur un poste dont les missions correspondent à leur grade,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- La création :

- au 1<sup>er</sup> octobre 2022
  - ✓ de sept emplois d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - ✓ d'un emploi d'animateur à temps complet
- au 31 décembre 2022
  - ✓ de deux emplois d'adjoint administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- au 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - ✓ d'un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - ✓ d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - ✓ d'un emploi d'adjoint technique à temps complet,
  - ✓ d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet,

- La suppression :

- au 1<sup>er</sup> octobre 2022
  - ✓ de sept emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - ✓ d'un emploi d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- au 1<sup>er</sup> septembre 2022
  - ✓ de deux emplois d'adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- au 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - ✓ d'un emploi de technicien à temps complet,
  - ✓ d'un emploi d'adjoint technique à temps complet,
  - ✓ d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
  - ✓ d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - ✓ d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - ✓ d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet,

- Madame le Maire à effectuer les déclarations de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse,

- Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le recrutement et la nomination sur ces postes,

- Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le tableau des emplois est modifié comme présenté ci-après :

FILIERE	Date	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administrative	31/12/2022	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1ère classe	20	22
			Adjoint administratif principal de 2ème classe	9	7
Technique	01/10/2022	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe	47	54
			Adjoint technique principal de 2ème classe	45	38
	01/01/2023	Techniciens	Technicien principal de 2ème classe	6	7
			Technicien	9	8
		Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	14	13
		Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	38	39
Adjoint technique	42		42		
Animation	01/10/2022	Animateurs	Animateur principal de 2ème classe	5	4
			Animateur	5	6
Culturelle	01/01/2023	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal 1ère classe	2	1
			Assistant de conservation principal 2ème classe	2	1
			Assistant de conservation	2	1
		Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine	3	4

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



**Marie-Françoise  
FOURNIER**

Accusé de réception en préfecture  
023-212309603-20220926-lmc120220000126-DE  
Date de télétransmission : 29/09/2022  
Date de réception préfecture : 29/09/2022